



Rawdon

Forte de sa diversité

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-4
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2021-01 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS CENTRE-
VILLE ET RÉSIDENIELLE DE DENSIFICATION À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION**

- CONSIDÉRANT QU' un règlement sur le plan d'urbanisme est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon;
- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) permet de modifier le contenu d'un règlement sur le plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la modification des limites des grandes affectations *Centre-ville* et *Résidentielle de densification* de son plan d'urbanisme afin que le lot 4 994 802 (3462-3464, rue Albert) soit dorénavant localisé à l'intérieur de la grande affectation *Centre-ville*;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné séance tenante.
- EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Modifier la carte intitulée *Annexe C - Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements comme suit :

- Remplacer une partie d'une grande affectation « Résidentielle de densification » par une grande affectation « Centre-ville » de manière à inclure le lot 4 994 802 (3462-3464, rue Albert) à la grande affectation « Centre-ville ».

Le tout tel qu'indiqué au plan joint en **annexe I** du présent règlement.

Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

<i>Avis de motion</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Projet de règlement adopté</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Transmission aux municipalités voisines</i>	<i>Le</i>	
<i>Avis public d'assemblée publique de consultation :</i>	<i>Le</i>	
<i>Assemblée publique de consultation:</i>	<i>Le</i>	
<i>Règlement adopté :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Certificat de conformité de la MRC obtenu :</i>	<i>Le</i>	<i>Résolution no :</i>
<i>Date d'entrée en vigueur :</i>	<i>Le</i>	
<i>Avis public d'entrée en vigueur</i>	<i>Le</i>	
<i>Transmission aux municipalités voisines :</i>	<i>Le</i>	

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

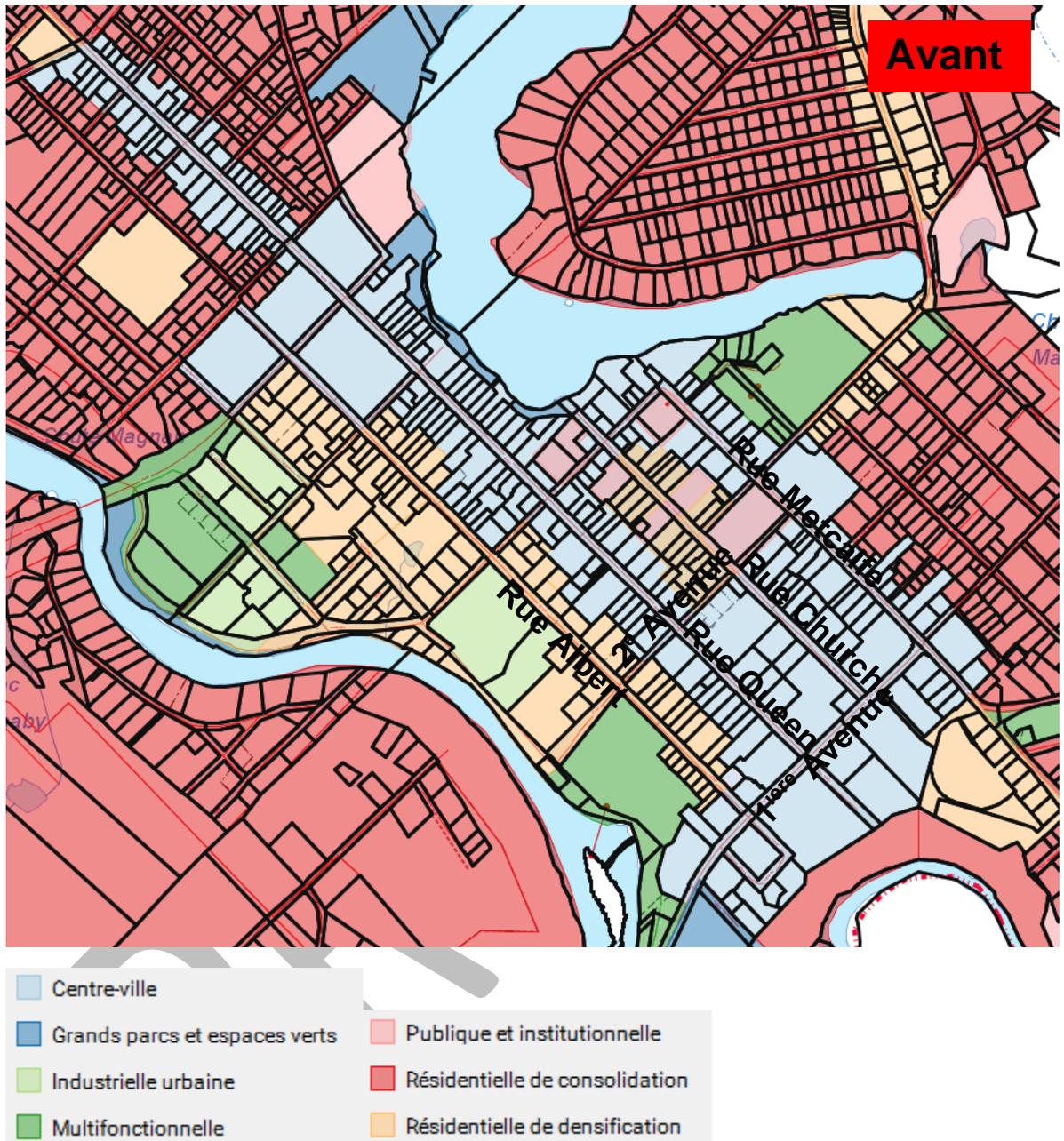
Raymond Rougeau
Maire

PROJET

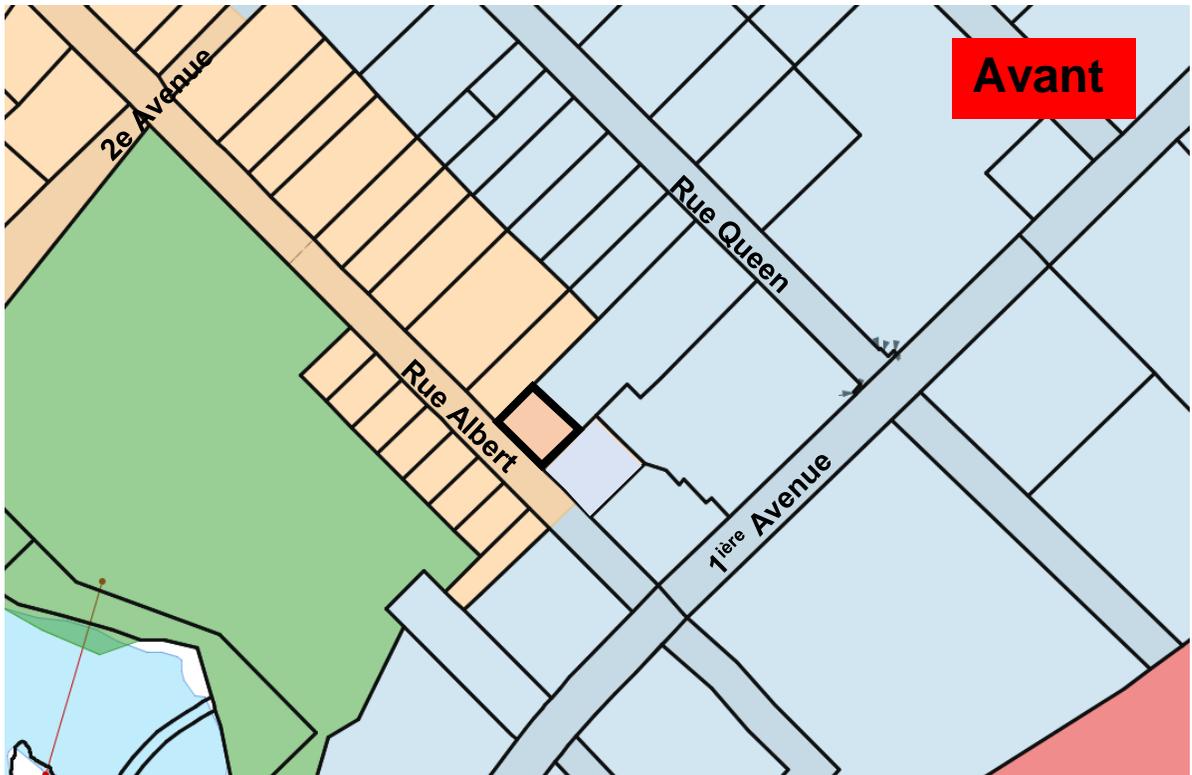
Annexe I

Modifications apportées à la carte intitulée *Annexe C- Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements selon l'article 1 du présent règlement :

Extrait de l'Annexe C- Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation :

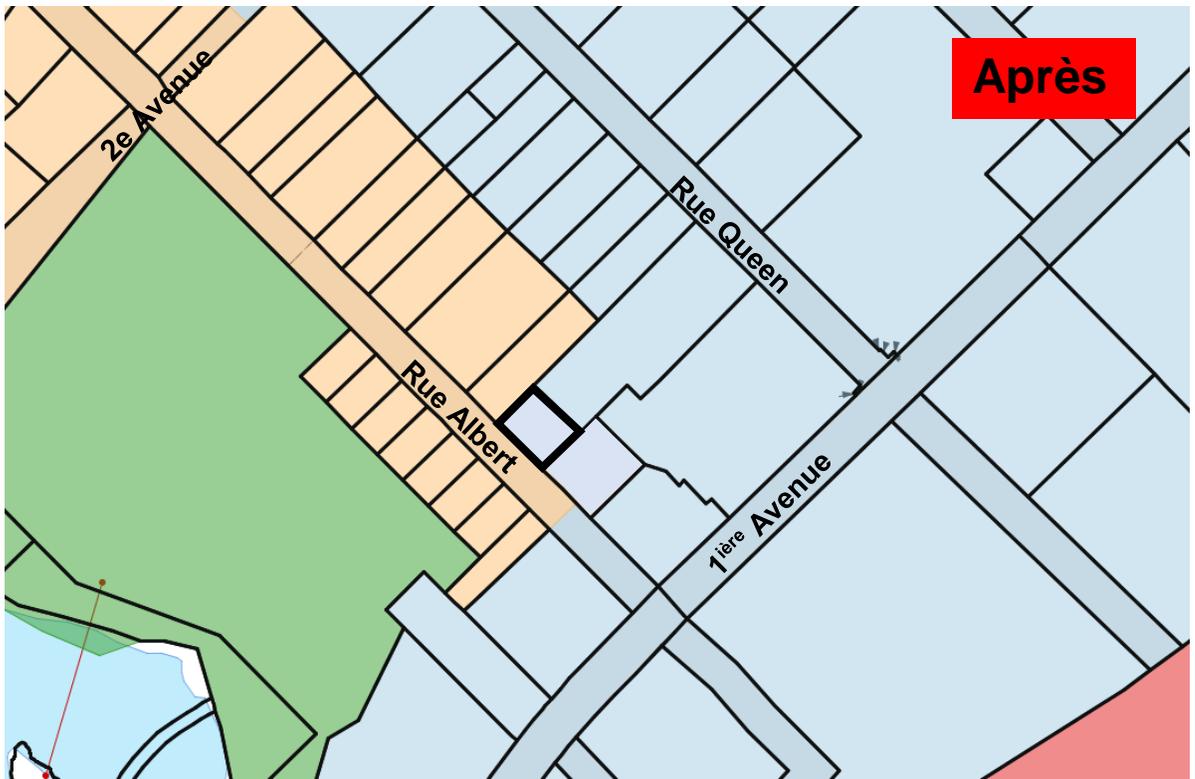


Agrandissement des portions des grandes affectations *Centre-ville* et *Résidentielle de densification* visées par le présent Règlement :



Centre-ville	Publique et institutionnelle
Grands parcs et espaces verts	Résidentielle de consolidation
Industrielle urbaine	Résidentielle de densification
Multifonctionnelle	

Lot visé numéro 4 994 802 actuellement localisé à la grande affectation *Résidentielle de densification* à inclure à la grande affectation *Centre-ville*



■ Centre-ville	■ Publique et institutionnelle
■ Grands parcs et espaces verts	■ Résidentielle de consolidation
■ Industrielle urbaine	■ Résidentielle de densification
■ Multifonctionnelle	

Lot visé numéro 4 994 802 actuellement localisé à la grande affectation *Résidentielle de densification* à inclure à la grande affectation *Centre-ville*

PROJET